

## Compétences du B2i collège et activités documentaires

Aujourd'hui, les activités de recherche documentaire intègrent nécessairement l'utilisation de l'informatique, du multimédia et de l'Internet. Lors de recherches au CDI, les occasions sont donc nombreuses de mettre en œuvre plusieurs compétences définies dans le B2i. Cependant, pour être maîtrisées (et donc au final validées) elles doivent être pratiquées, fréquemment, dans des contextes différents, multiples. C'est pourquoi l'acquisition et la validation des compétences ne peuvent être de la seule responsabilité du documentaliste. Les situations suggérées ci-dessous ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'un partenariat avec les professeurs concernés, et d'une définition en commun des objectifs et des modalités de travail. Par ailleurs, on notera que de nombreuses compétences ne sont pas spécifiques de la formation documentaire des élèves et que, si elles peuvent être acquises à l'occasion d'activités documentaires, elles peuvent l'être également dans d'autres activités, en liaison avec les enseignements disciplinaires. En revanche, le documentaliste a un rôle essentiel à jouer pour l'acquisition des items de la compétence 5 (S'informer et se documenter) car cette compétence ne saurait être acquise autrement que dans un contexte de recherche documentaire.

NB : Le B2i école n'est pas toujours acquis à l'entrée au collège. C'est pourquoi, à titre indicatif, certaines compétences de ce 1<sup>er</sup> niveau du B2i sont mentionnées lorsqu'elles sont également susceptibles d'être sollicitées lors des activités documentaires citées.

Document coordonné par Claire Carrier, réalisé grâce aux contributions du GRID Infodoc ([www.ac-creteil.fr/pointdoc/formatio/Grid.html](http://www.ac-creteil.fr/pointdoc/formatio/Grid.html))  
Décembre 2005

## 2- Culture informatique (la compétence 1 correspond à la validation préalable du B2i école)

Compétences B2i	Dans quelles activités documentaires ?
<p>2.1) Dans les situations où j'emploie l'ordinateur, j'utilise correctement les éléments de base du vocabulaire spécifique de l'informatique :</p> <p>microprocesseur, mémoire centrale (de travail), mémoires de stockage ; numérisation de l'information, octet ; système d'exploitation, presse-papier, <b>copier, coller</b>, couper, icône ; <b>fichier, dossier, arborescence, lien hypertexte</b> ; application, traitement de texte, tableur, logiciel de reconnaissance de caractères, logiciel de traitement d'images ou de sons ; fichier de données, extension ; réseau, <b>toile (Web)</b>, logiciel de messagerie, <b>navigateur, moteur de recherche</b>, serveur, fournisseur d'accès.</p> <p><b>NB</b> : figurent en gras les notions plus particulièrement concernées par des activités de recherche documentaire. Elles n'en sont pas pour autant exclusives.</p>	<p>Pour mener à bien une recherche documentaire, une bonne connaissance des possibilités de trouver des ressources, qu'elles soient accessibles au CDI ou disponibles en ligne est indispensable. L'élève est ainsi amené à utiliser les logiciels et les outils qui permettent l'accès à l'information (bases de données, logiciel documentaire, navigateur, moteur de recherche...).</p> <p>Certaines activités de recherche sont l'occasion d'aborder des concepts informatiques. C'est le cas, par exemple, de la notion de lien hypertexte lors de l'exploitation des renvois dans une encyclopédie électronique.</p> <p>Toute recherche documentaire comporte nécessairement une phase de collecte d'information au cours de laquelle l'élève est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sélectionner de l'information ;</li> <li>- créer un document pour y stocker au fur et à mesure les données collectées ;</li> <li>- choisir le logiciel adéquat pour traiter les données selon leur type ;</li> <li>- sauvegarder ses documents ;</li> <li>- numériser éventuellement des documents qui ne sont pas sous une forme numérique au départ.</li> </ul> <p>Autant de manipulations, <u>non exclusives des activités documentaires</u> qui peuvent être l'occasion d'acquérir des notions de base dans le domaine de la culture informatique.</p>
<p>2.2) Dans les situations où j'emploie l'ordinateur, je suis capable, en utilisant ce vocabulaire, de donner des indications simples sur le cheminement de l'information et ses transformations (saisie, traitement, sortie, mémorisation, transmission).</p>	

<p>2.3) Je connais les ordres de grandeur usuels des caractéristiques techniques essentielles des ordinateurs et de leurs périphériques, afin, par exemple, de comparer les propositions de différents fournisseurs.</p>	
<p>2.4) Je sais que l'ordinateur ne traite que des informations numérisées (des 0 et des 1 sans signification particulière pour la machine) et que seule l'interprétation qu'en fait l'utilisateur permet de lui donner du sens.</p>	<p>Nombreux sont les exemples de recherche qui permettent de faire comprendre aux élèves que l'ordinateur ne traite que des chaînes de caractères sans y accorder de sens. Par exemple, une recherche du mot <i>temps</i>, menée avec un moteur de recherche sur Internet, oblige l'élève à prendre compte l'incapacité de l'ordinateur à faire la différence entre les différents sens de ce mot. En recherchant dans la base documentaire du CDI, on peut lui faire comprendre pourquoi, dans un thésaurus comme <i>Motbis</i>, un descripteur, ici le mot <i>temps</i>, correspond à une seule notion (temps au sens philosophique) et n'a qu'une seule orthographe.</p>
<p>2.5) Je sais que les traitements réalisés par une machine sont programmés par des êtres humains.</p>	
<p>2.6) Je connais l'existence des lois relatives aux utilisations d'informations nominatives, et je sais qu'il faut respecter les limites relatives à ces utilisations.</p>	<p>Lorsque la restitution d'une recherche est envisagée sous la forme d'une publication sur le site de l'établissement par exemple, l'élève devra être sensibilisé non seulement au respect des règles relatives aux données nominatives, mais aussi de celles relatives au droit d'auteur et au droit à l'image.</p> <p><b>Compétences du B2i école concernées :</b>  2- Adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques  Il est dommage que cette compétence, plus développée dans le B2i école, soit si peu présente dans le B2i collège. En effet, dans la cadre d'activités de recherche documentaire, on souhaiterait l'étendre à la nécessité, pour les élèves, de citer leurs sources et des les citer correctement, en particulier lorsqu'il s'agit de sites Internet.</p>

### 3- Organiser des traitements numériques à l'aide d'un tableur

Compétences B2i	Dans quelles activités documentaires ?
<p>3.1) Je suis capable d'interpréter les résultats fournis par une feuille de calcul élaborée par l'enseignant, à partir de données que je saisis.</p> <p>3.2) Je suis capable de créer une feuille de calcul simple qui réponde à un problème donné en utilisant à bon escient les formules, et d'en vérifier la validité.</p>	<p>Aucune activité documentaire ne paraît réellement susceptible d'amener les élèves à mettre en oeuvre ces compétences.</p>

## 4- Produire, créer et exploiter un document

Compétences B2i	Dans quelles activités documentaires ?
4.1) Je suis capable créer un tableau pour faire une présentation synthétique.	Dans le cadre de recherches documentaires, l'élève est amené à présenter la liste des ressources trouvées. L'utilisation de tableaux peut s'avérer utile.
4.2) Je suis capable d'organiser dans un même document, pour une communication efficace, texte, tableaux et images issues d'une bibliothèque existante ou d'un autre logiciel (tableur, logiciel de traitement d'images...), sons si besoin est.	<p>L'important développement de l'information numérique et multimédia a changé la nature de la recherche documentaire. Les encyclopédies, par exemple, sont toutes devenues aujourd'hui des supports multimédias. De ce fait, et quelle que soit la forme de la restitution finale, qu'il s'agisse d'un dossier, d'un exposé, d'une affiche, d'une fiche... l'élève est amené à manipuler des documents de formes diverses et à réaliser des documents nécessairement composites. Le traitement de texte est un outil indispensable, mais l'élève peut également être conduit à utiliser un logiciel de PAO ou de PREAO.</p> <p><b>Compétences du B2i école concernées :</b>            3- Produire, créer, modifier et exploiter un document à l'aide d'un logiciel de traitement de texte.            Cette compétence du B2i école est bien entendu un préalable indispensable à l'acquisition de la compétence 4 du B2i collège.</p>
4.3) Je suis capable de créer un document avec des liens hypertextuels pour organiser la présentation de mes arguments.	Selon le mode de communication choisi, la restitution finale peut prendre la forme d'un document hypermédia (page web par exemple) dans lequel l'élève est amené à structurer l'information en exploitant les potentialités d'une navigation hypertextuelle.

## 5- S'informer et se documenter

Compétences B2i	Dans quelles activités documentaires ?
<p><b>Remarque :</b> Le documentaliste a un rôle essentiel à jouer dans l'acquisition de cette compétence car seules des activités de recherche documentaire pourront amener les élèves à les mettre en œuvre. Ainsi, lors d'activités de recherche documentaire, les élèves pourront acquérir des stratégies et des méthodes, et, concernant la recherche proprement dite, apprendre en particulier à formuler des requêtes et à utiliser les opérateurs logiques.</p> <p>Les compétences documentaires du B2i collège ne prennent en compte que la recherche sur Internet. On peut noter que la formation des élèves à la recherche documentaire passe aussi par la maîtrise d'autres outils (logiciel documentaire, encyclopédies électroniques, bases de données...).</p>	
<p>5.1) Je suis capable d'utiliser les principales fonctions des navigateurs</p>	<p>La consultation de ressources en ligne est fréquente lors de recherches au CDI. En naviguant sur la Toile, l'élève est amené à utiliser des fonctions du navigateur telles que : page précédente/page suivante, fermer une fenêtre pour revenir à la page précédente, rechercher un mot dans une page, utiliser l'historique, copier l'adresse d'une page dans un traitement de texte, ajouter un « favori », enregistrer une image, comprendre ce qui se passe lorsqu'on enregistre une page (!)...</p> <p><b>Compétences du B2i école concernées :</b> 4- Chercher, se documenter, au moyen d'un produit multimédia (cédérom, DVD, site Internet, base de données de la BCD ou du CDI).</p>
<p>5.2) Je suis capable de, au moyen d'un moteur de recherche, trouver l'adresse d'un site Internet et y accéder, en utilisant, si besoin est, les connecteurs ET et OU</p>	<p>La formation à l'utilisation du logiciel documentaire est un préalable qui permet d'acquérir des méthodes, d'apprendre à traduire un sujet en mots-clés, de comprendre la notion de descripteur, de construire des requêtes, notamment en utilisant les connecteurs logiques (ET, OU...), transférables à d'autres outils de recherche.</p> <p>Bien que les élèves puissent retrouver cette notion de connecteur logique, sous différentes formes, dans les moteurs sur Internet, les différences entre une recherche dans la base documentaire du CDI ou dans toute autre base de données structurées, et celle faite sur un moteur sur Internet ne doivent pas être occultées.</p>

	<p><b>Compétences du B2i école concernées :</b></p> <p>4- Chercher, se documenter, au moyen d'un produit multimédia (cédérom, DVD, site Internet, base de données de la BCD ou du CDI). La mise en œuvre de ces compétences du B2i école forme un tout indissociable de celles concernant la compétence « S'informer, se documenter » du B2i collège. C'est toute la démarche de recherche d'information qui est concernée, dans ses différentes étapes. Il est ainsi dommage que ne figure pas dans le B2i collège tout ce qui concerne l'identification des différents types de sources et de supports, le choix de l'outil ou du support le plus adapté, le choix des documents les plus pertinents ainsi que ce qui touche à la validité de l'information trouvée, sur Internet notamment.</p>
<p>5.3) Je suis capable de télécharger un fichier</p>	<p>Lors d'une recherche l'élève peut-être amené à télécharger un document (document de type PDF par exemple), en faisant la différence entre ouvrir le document et l'enregistrer pour le conserver. Il doit identifier la nature du fichier téléchargé pour savoir avec quel logiciel il pourra ensuite le consulter.</p>

## 6- Organiser les informations

Compétences B2i	Dans quelles activités documentaires ?
Dans l'environnement informatique de l'établissement :	
6.1) Je suis capable de sauvegarder ou chercher une information à un endroit qui m'est indiqué.	Dans le cadre d'activités documentaires, l'élève doit savoir se repérer dans une arborescence et comprendre la notion d'unité logique (lettre attribuée à un emplacement particulier du réseau, dossier pour les travaux d'une classe par exemple, ou à un lecteur, cédérom par exemple).
6.2) Je suis capable de localiser une information donnée (fichier, adresse électronique, signet).	Il doit également gérer sa propre documentation dans un espace qu'il faut apprendre à organiser pour s'y retrouver aisément (noms des fichiers et des dossiers, organisation en sous-dossiers, suppression ou déplacement de documents...)
6.3) Je suis capable d'organiser mon espace de travail en créant des dossiers appropriés, en supprimant les informations inutiles, en copiant ou en déplaçant les informations dans le dossier adapté.	<p><b>Compétences du B2i école concernées :</b></p> <p>1- Maîtriser les premières bases de la technologie informatique : les items 1.3 (je sais ouvrir un fichier existant, enregistrer dans le répertoire déterminé par l'enseignant un document que j'ai créé moi-même) et 1.4 (je sais ouvrir ou fermer un dossier) constituent bien évidemment un préalable indispensable, mais pas forcément acquis à l'entrée au collège.</p>



## 7- Communiquer au moyen d'une messagerie électronique

Compétences B2i	Dans quelles activités documentaires ?
7.1) Je suis capable d'envoyer un fichier de texte, d'image ou de son en pièce jointe.	Cette compétence peut éventuellement être mise en œuvre lors de la communication de l'information ou lors d'activités de recherche faisant appel à la mutualisation d'informations.